

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 AVRIL 2007

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Suffrages exprimés : 15

Arrivée de Mme MARTINES Valérie à 21H27

L'an deux mille sept, le vingt trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : **6 avril 2007.**

Présents : THERON Marie-France, LALANDE François, MERELLE Liliane, BLANCHARD Jean, CAZIMAJOU Didier, BARBAS Daniel, Adjoints – BEGUE Carole, COUSSEAU Michel, DULUGAT Caroline, LAFARGUE Marie-Laure, MARTINES Valérie, MICHY Fabrice, VAUDON Nadège, SECHAUD Jacky, Conseillers Municipaux.

Absents avec délégation : CLAEYS Frédéric BEGUE Carole (pouvoir à BARBAS Daniel).

Absents excusés : Néant

Absents : HAVERLAN Dominique

Secrétaire de séance : MICHY Fabrice

DELIBERATIONS

CONVENTION AVEC M. GUILLOT DE SUDUIRAUT

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que Monsieur GUILLOT DE SUDUIRAUT, kinésithérapeute à Portets, réalise une aire de stationnement de 6 automobiles sur le domaine public communal à hauteur du 5, Rue du Port du Roy. Après avoir consulté le plan des travaux proposés, Monsieur CAZIMAJOU conseille à Monsieur GUILLOT DE SUDUIRAUT de les réaliser avec un bicouche gravillons Garonne afin de respecter le cadre environnemental et d'assurer la stabilité de la réalisation dans le temps. Le Maire est autorisé à signer la convention qui réglera les modalités de cette affaire.

VENTE DE PARCELLES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour céder à Madame CRUZIN, M. et Mme LE DONNE et M. et Mme LAGAHUZERE, les parcelles D795 et D797 (1590 m²) pour le prix de 40,00 € le m², les frais de bornage et de notaire étant à la charge exclusive des acquéreurs

VECTORISATION DU CADASTRE : CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la Direction Générale des Impôts (DGI) en vue de la vectorisation du cadastre. Cela permettra à la commune de disposer de la documentation cadastrale de la DGI ainsi que des mises à jour. Le travail de vectorisation sera effectué par la DGI. La Communauté de Communes du canton de Podensac prend en charge ce travail de vectorisation avec le concours de partenaires qui seront sollicités. Le Maire est autorisé à annuler le contrat signé avec AGEDI à compter du 1^{er} janvier 2008.

IMPLANTATION D'UN ABRI BUS AU POMMIER DOUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande qu'un abri bus soit installé au lotissement du Pommier Doux et accepte que la commune prenne en charge la somme de 350,00 € représentant 10% du prix de l'abri bus et de réaliser la chape béton nécessaire pour l'implantation de l'abri bus.

ECLAIRAGE DES TENNIS DU COMPLEXE SPORTIF MANSENQUAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

Le Conseil municipal souhaite installer l'éclairage aux tennis du complexe sportif Mansenqual pour en permettre une plus grande utilisation dans des conditions de confort amélioré et sollicite l'aide financière du Conseil Général de la Gironde.

DELIBERATION DE PRINCIPE REGLEMENTANT L’AFFICHAGE POLITIQUE SAUVAGE

Afin de lutter contre l’affichage sauvage qui se développe, notamment en cette période électorale, le Conseil municipal décide d’appliquer les dispositions de la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l’environnement et donnant au Maire la possibilité de procéder à des suppressions immédiates d’affiches aux frais des contrevenants lorsque celles-ci sont apposées sur des monuments historiques, des arbres, sur un immeuble sans l’autorisation écrite du propriétaire ou encore lorsqu’elles ne comprennent pas la désignation du publicitaire ou de l’afficheur.

Dans un souci de respect de l’environnement et du cadre de vie des Portésiens, le Conseil municipal, à l’unanimité, décide d’appliquer cette disposition en facturant à l’afficheur, ou a défaut au bénéficiaire de l’affichage sauvage, l’enlèvement des affiches selon le tarif suivant qui correspond au coût d’intervention des équipes municipales (pour l’essentiel des frais de personnel).

- | | |
|---|---------|
| - tarif de déplacement des services techniques municipaux : | 76,00 € |
| - tarif d’enlèvement, par affiche : | 15,00 € |

INSTALLATION DE RALENTISSEURS RD 115 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Le Conseil municipal, à l’unanimité, donne son accord pour la création de deux ralentisseurs, type Coussins Berlinois, sur la RD 115 au PR 72+610 au lieu dit route de Daroubin et au PR 73+025 au lieu dit Tardieu. Ces travaux permettront d’améliorer la sécurité des usagers en limitant la vitesse par la création d’une zone à 30 km/h. L’estimation des travaux s’élève à 24.000,00 € HT. Le Conseil municipal mandate le Maire pour présenter ce dossier auprès du Conseil Général de la Gironde dans le cadre des dossiers subventionnables au titre de la répartition des amendes de police et sollicite une aide financière pour 40% du montant des travaux.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D’ASSISES POUR L’ANNEE 2008

Ont été tirés au sort :

- N°980 : M. LOPEZ Romain Julien, né le 12 juin 1987 à Le Plessis Bouchard (95), domicilié 19B, chemin du Moulin à Vent – 33640 PORTETS ;
- N°908 : Mlle LARTIGUE Patricia, née le 13 avril 1971 à Bordeaux (33), domiciliée 6 bis, chemin La Girafe – 33640 PORTETS ;
- N°1343 : Mme ROUX Marie-Christine, née le 25 mars 1957 à St Laurent les Eglises (87), domiciliée 3 route des Graves – 33640 PORTETS ;
- N°297 : M. CHEVRIE Yves, né le 22 septembre 1932 à Langoiran (33), domicilié 6, chemin La Muscadelle – 33640 PORTETS ;
- N°285 : Mme CHAMBON Mauricette, épouse COSTESEQUE, née le 09 avril 1945 à Pessac (33), domiciliée 17, chemin Batié – 33640 PORTETS ;
- N°729 : Mlle GUILHEM Mélissa, née le 06 octobre 1982 à Bordeaux (33), domiciliée 62, route des Graves – 33640 PORTETS.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame THERON informe le Conseil municipal que l’Etat a accordé une subvention de 35.000,00 €, dans le cadre de la DGE, pour les équipements intérieurs de l’espace culturel « La Forge ».
- Monsieur SECHAUD indique que plusieurs personnes lui ont signalé que le cimetière était envahi d’herbe. Madame le Maire précise que le cimetière vient d’être nettoyé par les employés techniques.

